

2. Quelle est la position du Conseil fédéral face à l'attitude de milieux influents du Mouvement suisse pour la paix, qui ne se sont pas distancés des activités illicites de l'agence de presse soviétique Novosti, en dépit de mises en demeure répétées? Faut-il en déduire qu'il pourrait exister d'autres imbrications ou du moins d'autres marques de sympathies verbales envers les idées propagées par Novosti?

3. Comment le Gouvernement explique-t-il le deuxième point embarrassant de cette affaire, à savoir que cette information détaillée a été diffusée à la suite d'une indiscretion ou, semble-t-il, à la suite d'un traitement inadéquat de documents officiels par l'un des Conseillers fédéraux?

4. Depuis l'ouverture du bureau Novosti à Genève, le 13 décembre 1965, une personne de l'agence, connue comme étant membre du KGB, avait déjà une fois eu libre accès au Parlement fédéral. Pourquoi le Conseil fédéral n'avait-il rien entrepris dans ce cas?

5. Dans notre pays, une centaine d'espions de l'Est auraient, paraît-il, été identifiés. Pourquoi le Gouvernement ne prend-il pas des mesures énergiques et les laisse-t-il faire?

6. Quelles dispositions le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour mettre fin aux activités d'espionnage, ou du moins les entraver, éventuellement par le biais d'une réduction des effectifs, dans les ambassades, en particulier dans celles des pays de l'Est?

7. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que le traitement particulièrement complaisant dont bénéficient les attachés militaires des pays de l'Est facilite, le cas échéant, leurs activités d'espionnage? En l'occurrence, la prudence ne serait-elle pas plus de mise que l'indulgence?

3. Warum sind die angeschuldigten Schweizer, wie aus allem, was bekanntgeworden ist, hervorgeht, nicht befragt oder angehört worden?

4. Wir erklärt er sich die anonyme Verteilung des Dokuments der Bundesanwaltschaft vom 28. Dezember 1982? Durch wen ist sie erfolgt?

5. In diesem Fall sind gegen schweizerische Organisationen, Personen und Bewegungen, die erlaubte und verfassungskonforme Tätigkeiten ausüben, ungerechtfertigte Verdächtigungen ausgesprochen worden. Meint er nicht, die angewandten Methoden gefährdeten die Individualrechte und seien deshalb zu verurteilen?

Texte de l'interpellation du 7 juin 1983

Dans le cadre des mesures prises contre l'agence de presse soviétique Novosti, le Département fédéral de justice a porté, directement ou indirectement, de graves accusations contre le Mouvement suisse pour la paix. Il a en particulier prétendu que celui-ci est manipulé par des organisations étrangères. Or, il résulte des documents publiés que ces accusations ne reposent sur aucune preuve véritable. Du reste, toute l'affaire, notamment la distribution clandestine du rapport du Ministère public de la Confédération, soulève un certain nombre de questions.

Les soussignés prient le Conseil fédéral de dire:

1. Pourquoi, bien que le rapport du Ministère public soit du 28 décembre 1982, on a attendu jusqu'au 24 avril 1983 pour prendre les mesures susmentionnées?

2. Sur la base de quels éléments et de quelles preuves il a été possible d'accuser, directement ou indirectement, le Mouvement suisse pour la paix d'être manipulé par des organisations étrangères?

3. Pourquoi, d'après ce qui a été porté à la connaissance du public, les citoyens suisses impliqués n'ont été ni interrogés ni entendus?

4. Comment il explique la diffusion clandestine du document du 28 décembre 1982 émanant du Ministère public de la Confédération, et qui en est responsable?

5. S'il n'estime pas que les méthodes adoptées dans l'affaire précitée, qui a fini par faire peser des soupçons injustifiés sur des ressortissants, des organisations et des mouvements suisses ayant des activités légales et conformes aux dispositions constitutionnelles, doivent être condamnées en tant que dangereuses pour le respect des droits des citoyens.

Testo della interpellanza del 7 giugno 1983

Nel quadro delle misure prese contro l'agenzia di stampa sovietica Novosti il Dipartimento federale di giustizia ha rivolto, direttamente o indirettamente, pesanti accuse ai movimenti per la pace svizzeri. Li ha in particolare accusati di essere manipolati da organizzazioni di potenze estere.

Le accuse, da quanto risulta dai documenti resi pubblici, non si basano su nessuna prova concreta. Del resto tutta la questione, in particolare con la distribuzione clandestina del rapporto del pubblico ministero federale, solleva non pochi interrogativi.

I sottoscritti chiedono al Consiglio federale di dire:

1. perchè, benchè il rapporto del pubblico ministero sia del 28 dicembre 1982, si è atteso fino al 24 aprile 1983 per prendere i noti provvedimenti?

2. sulla base di quali elementi e prove è stato possibile sostenere, direttamente o indirettamente, l'accusa ai movimenti per la pace svizzeri di essere strumentalizzati da organizzazioni di potenze estere?

3. perchè, a quanto risulta da quanto reso pubblico, gli svizzeri chiamati in causa non sono stati interrogati o ascoltati?

4. come spiega e da parte di chi è avvenuta la diffusione clandestina del documento del 29 dicembre 1982 del ministero pubblico federale?

5. se non ritiene che i metodi adottati nel caso in questione

83.439

Interpellation der Fraktion der PdA/PSA/POCH

Vorwürfe

an die schweizerische Friedensbewegung

Interpellation du groupe PdT/PSA/POCH

Accusations

contre le Mouvement suisse pour la paix

Interpellanza del gruppo PdL/PSA/POCH

Accuse ai movimenti per la pace svizzeri

Wortlaut der Interpellation vom 7. Juni 1983

Im Zusammenhang mit den Massnahmen gegen die sowjetische Nachrichtenagentur Nowosti hat das Eidgenössische Justiz- und Polizeidepartement gegen die schweizerische Friedensbewegung direkt oder indirekt schwere Beschuldigungen erhoben. Es hat ihr vor allem vorgeworfen, von Organisationen ausländischer Mächte manipuliert zu sein. Wie aus den veröffentlichten Dokumenten hervorgeht, stützen sich die Beschuldigungen auf keine konkreten Beweise. Die ganze Angelegenheit wirft übrigens, vor allem im Zusammenhang mit der anonymen Verteilung des Berichts der Bundesanwaltschaft, nicht wenige Fragen auf.

Die Unterzeichner fragen den Bundesrat:

1. Warum hat man, obwohl der Bericht der Bundesanwaltschaft vom 28. Dezember 1982 stammt, mit den viel diskutierten Massnahmen bis zum 24. April zugewartet?

2. Aufgrund welcher Elemente und Beweise war es möglich, der schweizerischen Friedensbewegung direkt oder indirekt vorzuwerfen, sie werde von Organisationen ausländischer Mächte als Werkzeug benutzt?

che hanno finito per gettare sospetti ingiustificati su organizzazioni, persone e movimenti svizzeri che svolgono attività lecite e conformi ai disposti costituzionali svizzeri, siano da condannare come pericolosi per il rispetto dei diritti individuali.

Sprecher – Porte-parole – Portavoce: Carobbio

Oehler: Ziel meiner Interpellation zur Schliessung der sowjetischen Desinformationszentrale Nowosti in Bern ist es, Fragen der Manipulation der öffentlichen Meinung unter dem Deckmantel der freien Meinungsäusserung zur Sprache zu bringen, einen Beitrag zur Diskussion über die sogenannte Friedensbewegung in unserem Land zu leisten und den Kommunisten in unserem Land Gelegenheit zu bieten, von dieser Stelle aus ihr Bekenntnis als Frontorganisation, Helfershelfer wie auch als Umschaltstelle für freiheitsfeindliche wie unschweizerische Gedankengänge abzulegen. Dabei weiss ich genau zwischen der Friedensbewegung im weitesten Sinne und der der PdA nahestehenden, dem kommunistischen Weltfriedensrat angehörenden Schweizerischen Friedensbewegung (SFB) zu unterscheiden. Diese zweite Organisation betreibt meines Erachtens einen Etikettenschwindel. Der vergangene Freitag wird als historisches Datum in die politische Geschichte unseres Landes eingehen. Am vergangenen Freitag haben sich die Kommunistische Partei und die Schweizerische Friedensbewegung mit ihrer Rücktrittsforderung an die Adresse von Bundesrat Friedrich nicht nur in eine Vorwärtsstrategie verstiegen, sondern sie sind mit ihrem Graubuch über die Nowosti-Affäre endgültig in den Dienst der sowjetischen Desinformations- und Propagandazentrale Nowosti getreten. Viele, die in der Vergangenheit sogenannte Friedensappelle unterschrieben haben und sich für eine rechte Sache und ein ehrenwertes Ziel einzusetzen glaubten, sehen sich in ihren ehrlichen Absichten getäuscht. Sie sind grösstenteils zu Manipulanten degradiert und in einigen Fällen vor den Karren kommunistischer Frontorganisationen gespannt worden. Nur dank der Nowosti-Affäre sind wir in der Lage, diesen Sachverhalt einmal amtlich beurkundet in die politische Diskussion einzugeben. Die Friedensappelle der Vergangenheit sind unter diesem Gesichtspunkt im Nichts aufgegangen.

Vielen Mitbürgern, die ehrlich den Frieden suchen, denen die Aufrüstung in Ost und West psychischen Druck auferlegt, ist durch die Zusammenhänge zwischen der Schweizerischen Friedensbewegung, den beiden Mittelsmännern Spillmann und Schwander, der Funktion der sowjetischen Desinformations- und Propagandazentrale in Bern und den direkten Beziehungen zwischen Nowosti und KGB der Sand aus den Augen genommen worden. Ich bedaure, dass der Bundesrat nicht den Mut hatte, von sich aus und gleich am Anfang den als vertraulich erklärten Amtsbericht der Bundesanwaltschaft zu veröffentlichen. Wer nämlich diesen mittlerweile in vollem Umfange an die Öffentlichkeit gebrachten Amtsbericht durchgeht, sucht vergebens nach spektakulären Informationen. Der Amtsbericht ist vielmehr ein umfassendes Dokument über die politischen Vorgänge in der Grauzone. Man geht in der Annahme kaum fehl, dass die Vorbehalte gegen die umfassende Veröffentlichung der sowjetischen Einmischung in unsere Innenpolitik namentlich von gewissen Herren des Departementes für auswärtige Angelegenheiten (EDA) angebracht wurden. Diplomatie – und im vorliegenden Fall Neutralität – dürfen indessen beileibe nicht bedeuten, dass wir uns deswegen Ohrenklappen anziehen, einen Sack über die Augen stülpen und uns entsprechend dem Motto den Mund verbinden, wonach nicht sein kann, was nicht sein darf. Wenn es um Staatsschutz geht, die Manipulation der öffentlichen Meinung durch einen freiheitsfeindlichen Staat zur Diskussion steht und wenn es sich um grundsätzliche Fragen unserer staatlichen Existenz handelt, dürfen wir nicht den Deckmantel der diplomatischen Verschwiegenheit darüber werfen. Das ausserpolitische Wunschdenken bestimmter Herren hat sich in diesem Fall dem Staatsinteresse unterzuordnen. Der Bun-

desrat machte meines Erachtens einen Fehler, als er diesen ausserpolitischen Eiferern auf den Leim kroch und den Bericht unter Verschluss nahm; herauskommen und an die Öffentlichkeit gelangen musste er ohnehin. Im Zeitalter der notorischen Indiskretionen konnte man ja davon ausgehen, dass es bis zur Veröffentlichung nur eine Frage der Zeit sein konnte. In jüngster Zeit sind wir wegen der vom Bundesrat unerwünschten Veröffentlichung des Amtsberichtes über die Nowosti-Affäre wohl auf grundsätzliche Fragen gestossen, aber auf einen Nebenkriegsschauplatz abgelenkt. Was da im Zusammenhang mit der wider Willen erfolgten Veröffentlichung geschah, hat das durchschnittliche Mass politischer Geniessbarkeit überschritten. Wir wollen keine Demontage an Bundesrat Ritschard machen, obwohl ich persönlich den Einbezug der Friedensbewegung in ein vertrauliches Papier in jener Phase als falsch qualifiziere und obwohl es für mich unverständlich ist, dass Bundesrat Ritschard scheinbar nicht Hand bietet, damit das Leck der Indiskretion durch die Bundespolizei gefunden werden kann. Wir wollen aber nicht pharisäerhafter als die Pharisäer sein. Landauf und landab musste man aber dennoch den Eindruck gewinnen, der Bundesrat habe das Kollegialitätsprinzip für eine bestimmte Zeit ausser Kraft gesetzt, um einmal über die Bundespolizei – namentlich zum Ergötzen der Betroffenen aus dem Dunstkreis von Nowosti und KGB – zu einem politischen Hosenlupf anzusetzen. Im Unterschied zum richtigen Hosenschwingen gibt und gab es aber im vorliegenden Fall nur Verlierer. Man hatte fast den Eindruck, als ob der Bundesrat zu gewissen Zeiten Angst vor dem eigenen Mut hatte und im nachhinein schwer daran tat, dass er der Meinung des EDA auf den Leim gekrochen war. All das darf uns aber nicht vom effektiven Tatbestand ablenken, eben der Schliessung der sowjetischen Propaganda- und Desinformationszentrale Nowosti in Bern. Vor lauter innenpolitischem Kleinkrieg haben wir fast vergessen, dass die mittlerweile geschlossenen Büros von Nowosti ihren Ursprung im Jahre 1961 haben, als die Agentur mit dem Hauptauftrag gegründet wurde, im Ausland Propaganda für die Sowjetunion zu verbreiten. Schon die Nationalsozialisten – wir haben es eben von Herrn Auer gehört – hatten ein Propagandaministerium. Nowosti war, ist und bleibt das Sprachrohr und Propagandainstrument der sowjetischen Regierung und damit der kommunistischen Partei. Da es aus naheliegenden Gründen aber weder klug noch erfolgversprechend ist, diesen Propagandaapparat durch eigene Sowjetbürger zu betreiben, sind in den 115 Büros in den 93 Ländern einheimische Mitarbeiter angestellt worden. Mittlerweile wissen wir, dass es Martin Schwander und Philipp Spillmann waren, welche für diese Funktion auserwählt wurden. Sie machten sich in ihrer Arbeit sehr wahrscheinlich nicht strafbar, denn unsere freiheitliche Rechtsordnung räumt auch den grössten Gegnern unseres Systems alle Grundrechte ein. Aus diesem Grunde war es mit den einschlägigen Gesetzen durchaus vereinbar, dass sich die beiden Edelkommunisten als Nowosti-Propagandisten betätigen und im Solde Moskaus stehen konnten. Darüber kann auch die Forderung unserer Kommunisten nicht hinwegtäuschen, Bundesrat Friedrich müsse in dieser für die Kommunisten ausweglosen Situation zurücktreten, um damit der PdA und der Schweizerischen Friedensbewegung einen «Persilschein» auszustellen. Eine sowjetische Propaganda- und Desinformationszentrale in unserem Land gehört geschlossen. Ohne Diskussion und ohne falsche Rücksichtnahme auf unser Neutralitätsprinzip. Neutralität kann auch in diesem Fall nicht mit Gesinnungslumperei gleichgesetzt werden. Und gar oft gewinnt man in unserem Land den Eindruck, wir seien ob dieser Neutralität in ausserpolitischen Bereichen betriebsblind, mindestens aber kurzichtig geworden. Man weiss, dass die durch unser Land fahrenden Lastwagen und zum Teil Personenwagen aus Ostblockstaaten sich oft auf Abwegen befinden. Und man weiss zuständigenortes ebensogut, dass diese Lastwagen aus dem Ostblock nicht von einfachen Chauffeuren gefahren werden, sondern meistens mit Kommandanten sowjetischer Panzertruppen und KGB-Offizieren bestückt sind. Sie

sind mit erstklassigem Kartenmaterial ausgestattet und haben unter anderem die Aufgabe, unser Gelände auf die Panzergängigkeit zu untersuchen und das dann kartographisch festzuhalten.

Dass wir mit den Sowjets alles andere als kleinlich sind, haben wir just heute vor einem Jahr bewiesen. Vor einem Jahr sind die Spionageflüge der sowjetischen Aeroflot an die Öffentlichkeit gedrungen. Aussenpolitischen Gepflogenheiten entsprechend wurden diese Irrflüge der staatlichen sowjetischen Fluglinie verharmlost, obwohl sie über verbotene Strecken, just über wichtige Festungswerke unseres Landes, führten. Die Spionage in der Luft und auf dem Boden wird also von Amtes wegen scheinbar geduldet. Man stelle sich vor, wie lautstark die Proteste ausfallen und wie drastisch die Strafen wären, falls wir uns solche Vorstösse im Ostblock zuschulden kommen liessen. Getreu diesen anständigen Gepflogenheiten hat man es auch zugelassen, dass in diesem Bundeshaus ein Tass-Korrespondent akkreditiert war und dadurch freien Zugang ins Bundeshaus erhielt, obwohl der Betroffene erkannter und überführter KGB-Mann war. Valeri Vavilov wurde als überführter KGB-Mann in Norwegen ausgewiesen, um dann über einen gleichgelagerten Sonderauftrag in Pakistan bei uns Aufnahme zu finden, eine Arbeitsbewilligung zu erhalten und im Bundeshaus offiziell Zugang zu bekommen. Auch hier ist der Schleier diplomatischer Gepflogenheiten geworfen und sind die Spuren verwischt worden. Den Gipfel der Unverfrorenheit aber haben die Sowjets uns gegenüber erklommen, als sie auf ihrer Botschaft in Bern gleich sechs Diplomaten akkreditierten, die als KGB-Offiziere zuständigenorts erkannt oder als GRU-Leute entlarvt worden sind.

Ich frage mich, wie lange wir diesem Spiel mit unserer Gutmütigkeit noch zuschauen. Wir lange wir es noch dulden, dass vor unseren Augen eine ganze Propaganda-, Bespitzelungs- und Spionagemaschinerie aufgezogen und erst noch betrieben wird. Sind wir denn – so frage ich mich – so dumm, naiv oder aber grosszügig, dass wir den Ausbau des KGB-Netzes weiterhin dulden? England und auch Frankreich, in beiden Fällen unter sozialdemokratischer Regierung, haben uns vorgezeigt, dass das Mass des Unanstandes einmal überschritten werden kann. England hat 1971 und Frankreich erst kürzlich eine ganze Wagenladung, ein ganzes Flugzeug voll KGB-Leute nach Hause geschickt.

Die Schweiz scheint sich zu einem Paradies für Spione und Spitzel zu entwickeln; während unsere Botschaft in Moskau knapp 15 Schweizer Mitarbeiter zählt, beschäftigen die Sowjets bei uns in Bern mehr als 80 Mitarbeiter, wovon 26 Diplomaten sind und der Rest dem administrativen und dem technischen Personal angehört. In Genf sind es nochmals knapp 600 Sowjets, die das Generalkonsulat betreiben oder aber in der ständigen Mission tätig sind. Wenn man davon ausgeht, dass internationalen Erkenntnissen zufolge ein Viertel bis ein Drittel des jeweiligen Personals einer sowjetischen Mission dem KGB oder dem militärischen Geheimdienst angehört, dann können wir gleich und leicht ausrechnen, wie gross die Hundertschaft sowjetischer Spione in unserem Land sein muss. Hinter vorgehaltenen Händen spricht man bekanntlich davon, dass die Zahl der Ostspione die Grenze von 200 überschritten haben soll. Zwar hat der Bundesrat in diesem Rat verschiedentlich dargelegt, dass es möglich wäre, den Personalbestand ausländischer Botschaften zu reduzieren. So sagte Bundesrat Furgler am 7. Oktober 1976, dass es dem souveränen Staat freistehe, nötigenfalls die Anzahl der Mitarbeiter ausländischer Missionen auf ein vernünftiges Mass einzuschränken. Einige Monate darauf hat ein Beamter des EDA allerdings eine andere Meinung vertreten. Warum machen wir das beispielsweise gegenüber der Sowjetunion nicht, und warum schicken wir sie nicht diplomatisch nach Hause?

Ins gleiche düstere Kapital antiquierter diplomatischer Gepflogenheiten und überholter Bereiche gehört die Art und Weise der Behandlung bestimmter Verteidigungsattachés. Wenn immer wieder behauptet wird, dass mit anständiger und grosszügiger Behandlung beispielsweise der Militärattachés östlicher Staaten die Dissuasionswirkung unse-

rer Armee unter Beweis gestellt werde, dann entspricht diese Einstellung eher einem Wunschdenken denn der Realität. Unverständlich ist es dabei, dass solche Herren, ausgerüstet mit allerlei optischen Geräten, von Militärflugzeugen ins Hochgebirge geflogen oder zu nicht alltäglichen wie interessanten Truppenübungen eingeladen werden. Herr Müller-Balsthal hat uns eben klare Beispiele über die Vorgänge auf diesem Gebiet dargelegt.

Ich frage den Bundesrat im Anschluss an meine ihm gestellten sieben Fragen, warum er nicht den Mut hat, die Ostblockmissionen in ihrem Bestand auf ein Mass zu reduzieren, das den effektiven Arbeiten dieser Botschaften in unserem Land entspricht? *(teilweise Beifall)*

Präsident: Das Wort hat Herr Carobbio zur Begründung der Interpellation seiner Fraktion.

M. Carobbio: Permettez-moi, avant de motiver les questions soulevées par notre interpellation, de faire une déclaration préliminaire, cela afin d'éviter tout malentendu ou toute spéculation sur notre position concernant les questions d'espionnage, en général, et le cas qui nous occupe présentement, en particulier. Nous sommes convaincus, comme d'autres et comme le Département fédéral de justice et police, que divers pays étrangers, en particulier les grandes puissances, aussi bien l'Union soviétique que les Etats-Unis, développent par divers moyens, y compris les agences de presse ou d'autres instruments, des activités d'espionnage et d'ingérence dans des pays tiers, y compris la Suisse. Il ne faut pas faire preuve d'une grande imagination pour faire cette constatation, et nous sommes aussi convaincus que la Suisse, comme d'autres pays, doit prendre les mesures nécessaires pour limiter ces activités. Quand il s'avère nécessaire de le faire, sur la base de preuves irréfutables et dans le respect de la loi, nous n'avons rien à dire contre toute intervention de la part de notre pays et la docte leçon d'histoire de M. Auer n'était pas nécessaire pour arriver à cette conclusion. Nous souhaitons simplement que de telles mesures soient appliquées avec la même fermeté envers qui ce soit, à l'Est comme à l'Ouest.

Ce n'est donc pas sur ce plan que nous contestons l'agissement du Département fédéral de justice et police et du Ministère public.

Ce que nous contestons, c'est que l'on utilise, sans preuves irréfutables et claires – et c'est bien le cas ici et j'en ferai la démonstration – des faits comme ceux qui ont été cités, pour discréditer directement ou indirectement les Mouvements pour la paix, les mouvements des objecteurs et les mouvements progressistes suisses en général. Or, il faut bien l'admettre, tout le déroulement de l'affaire, malgré les considérations de M. Oehler, à partir du rapport du Ministère public du 29 décembre 1982, en passant par le premier communiqué du Département fédéral de justice et police – et je voudrais que vous rappeliez ces faits concrets – jusqu'aux prises de positions successives du Conseil fédéral, pour finir avec la diffusion plus ou moins clandestine du même rapport, montre que l'on se situe plutôt dans la deuxième hypothèse que dans la première.

Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les principales accusations contenues dans le communiqué du Département fédéral de justice et police du 29 avril 1983 et de les confronter avec les prétendus éléments de preuves contenus dans le rapport du Ministère public de la Confédération. L'on ne peut pas se soustraire – ce n'est pas seulement nous qui le disons, mais beaucoup de journalistes l'ont écrit – de l'impression d'une opération mal ficelée, ayant peut-être d'autres buts que celle de faire cesser des activités d'espionnage et d'ingérence de milieux étrangers dans la politique suisse.

Voyons quelques-unes de ces accusations et de ces prétendues preuves. Dans son communiqué de presse, le Département fédéral de justice et police prétendait, par exemple, que le bureau bernois de l'Agence Novosti avait joué «un rôle essentiel dans l'organisation et le déroule-

ment de la grande manifestation en faveur de la paix qui a eu lieu à Berne le 5 décembre 1981». Ce faisant, ce département cherche à accréditer l'idée que les mouvements suisses pour la paix, dans leur ensemble, auraient été manipulés par cette agence par le truchement de deux journalistes suisses qui y travaillaient. Quelles étaient et quelles sont – je me le demande avec vous – les preuves réelles, irréfutables, valables, sur lesquelles se basent de telles accusations? En réalité, j'ai lu avec attention le rapport du Ministère public, j'ai lu toutes les prises de positions du Conseil fédéral, du Département fédéral de justice et je n'ai trouvé aucune preuve, sauf le fait que le Conseil suisse de la paix – une des organisations du Mouvement suisse pour la paix – qui a son siège à Bâle, a légitimement développé son action de propagande contre d'autres mouvements, action de propagande sur laquelle on peut avoir – et personnellement j'en ai – des réserves. Les journalistes suisses en question ont manifesté – c'était leur droit, le Conseil fédéral lui-même ne le conteste pas – leur opinion à propos du grave problème comme celui de la paix. C'est vraiment peu pour arriver aux accusations formulées. J'ajoute encore – et je parle en connaissance de cause puisque j'ai participé à l'organisation de la manifestation de la paix le 5 décembre et j'ai même pris la parole lors du meeting sur la place du Palais fédéral – qu'il serait bien difficile de trouver quelque chose de plus lorsque l'on sait que la manifestation réunissait des milliers de gens de divers courants idéologiques et politiques, et la grande majorité était bien loin de s'identifier aux positions de l'Union soviétique et des pays de l'Est, en matière de désarmement et de la course aux armements. Je rappelle que lors de la manifestation en question, les responsabilités des deux grandes puissances ont été mises en cause. Moi-même – et les textes ont été publiés et sont là pour le démontrer – en prenant la parole à la manifestation, j'ai expressément indiqué que le démantèlement total des SS 20, des fusées soviétiques, et la non-installation des Pershing et des Cruise en Europe, constituaient la condition préalable de toute entente en vue d'empêcher le réarmement nucléaire de notre continent. J'ai même clairement condamné l'invasion soviétique en Afghanistan, ainsi que les ingérences américaines en Amérique centrale, comme des actes contraires aux droits des peuples. Où est alors, Monsieur Friedrich, la manipulation? En réalité, les accusations contre le Mouvement suisse pour la paix constituent une manipulation de l'opinion publique suisse en laissant croire des choses qui ne correspondent pas aux réalités.

Prenons un autre exemple, c'est le dernier que je prendrai. Le communiqué de presse du Département fédéral de justice et police ainsi que le rapport du Ministère public parlent d'exercices paramilitaires qui auraient été mis sur pied et auxquels aurait assisté, comme inspecteur, l'un des deux journalistes suisses. Une accusation – j'en conviens – grave celle-ci, d'autant plus qu'il s'agissait, si l'on en reste au texte que l'on a publié, de mineurs. Pourtant, si ce que l'on a dit jusqu'ici est exact, ni les responsables de Novosti, ni les deux Suisses en particulier n'ont jamais été entendus ou écoutés. Tout cela est-il vrai? Je voudrais une réponse claire de M. le conseiller fédéral Friedrich et de la part du Conseil fédéral lui-même. Comment expliquer tout cela? Pourtant les bases légales – instigations ou préparatifs à des faits délictueux, selon le nouveau code pénal, qui a été longuement discuté dans ce Parlement – permettaient, et même, réclamaient une intervention. En l'occurrence, cette non-intervention soulève de graves doutes sur la consistance des preuves et confirme notre soupçon que l'on a cherché à utiliser cette affaire pour d'autres buts. Nous ne sommes pas les seuls, je le répète, à penser ainsi. Tous ces doutes justifient les questions posées dans notre interpellation. Nous voudrions en particulier que le Département fédéral de justice et police et que le Conseil fédéral donnent enfin les preuves de ce qu'ils ont affirmé, notamment à propos des mouvements pour la paix. S'ils sont dans l'impossibilité d'apporter ces preuves – ce qui semble être le cas jusqu'ici – ils se doivent de démentir de tels propos.

Nous n'acceptons pas que l'on puisse se retrancher derrière de prétendues raisons de sécurité – M. Oehler y a déjà fait allusion – pour ne pas fournir les preuves demandées, surtout après la diffusion clandestine du rapport du Ministère public, sur la base duquel le Conseil fédéral et le Département ont pris leur décision, et surtout, je le souligne, ont fondé leur communiqué de presse. En l'occurrence, cette diffusion a eu le mérite, il faut bien le reconnaître, de «dégonfler un cas» et de prouver que l'on avait porté bien des accusations avec très peu de preuves.

En ce qui concerne cette distribution clandestine du rapport, je n'entends pas m'y arrêter longuement, le problème n'est pas là. Nous ne voulons pas que l'on cherche à cacher les vrais problèmes soulevés par les agissements du Département fédéral de justice et police, derrière une question de fuite de document, même si ce point-là suscite aussi des doutes sur le sérieux de toute l'affaire. Nous voudrions que le Conseil fédéral, que M. Friedrich ici même, nous disent quel motif justifiait la non-diffusion d'un tel rapport, sinon celui de ne pas mettre en évidence la fragilité des accusations lancées en particulier contre les mouvements pacifistes et les mouvements des objecteurs de conscience.

En conclusion, permettez-moi de poser encore une question au Conseil fédéral et plus précisément à M. Friedrich. Ne pense-t-il pas – j'en suis pour ma part de plus en plus convaincu – que des opérations telles que celles de l'affaire qui nous occupe, qui portent finalement atteinte aux droits et aux libertés des citoyens, et qui mettent en péril le sérieux même de la tâche du Conseil fédéral, ne sont pas en définitive beaucoup plus dangereuses pour notre démocratie que tous les agissements d'une agence étrangère? Le Conseil fédéral et M. Friedrich considèrent-ils que les sentiments démocratiques et de liberté des citoyens, y compris les milliers de pacifistes, pourraient être aussi facilement manipulés par l'agissement d'une simple agence de presse? Je ne le crois pas, je demeure convaincu que le problème de la paix est bien réel et qu'il faut dénoncer toutes les responsabilités en la matière, à l'Ouest comme à l'Est. Je suis d'avis que l'on ne peut pas simplement considérer comme des criminels ceux qui demandent que l'on en finisse avec cette escalade qui pourrait précipiter demain le monde – dont la Suisse – dans un désastre. J'attends avec intérêt les réponses du Conseil fédéral et de M. Friedrich à toutes les questions que nous avons soulevées.

Bundesrat Friedrich: Ich nehme zuerst zur Interpellation von Herrn Nationalrat Oehler Stellung.

Zu Frage 1: Der Bundesrat hat gerade im Falle der Nowosti-Schliessung grossen Wert auf eine möglichst umfassende Orientierung der Öffentlichkeit gelegt. Er hat deshalb der Veröffentlichung eines für Staatsschutzbelange unüblich ausführlichen Pressecommuniqués zugestimmt. Dieses enthielt, allerdings in Kurzform, alle wesentlichen Überlegungen, die den Bundesrat zur eingangs erwähnten Massnahme bewogen.

Zu Frage 2: Mit der Schliessung des Nowosti-Büros wurde keine Diskreditierung der Friedensbewegung angestrebt; allerdings zeigten sich gewisse Zusammenhänge zwischen Nowosti und Teilen dieser Friedensbewegung. Der Bundesrat hofft nach wie vor, dass die verschiedenen Friedensbewegungen und Organisationen den Fall Nowosti zum Anlass nehmen, der Öffentlichkeit gegenüber mehr Transparenz mit Bezug auf ihre Ziele und Motivationen an den Tag zu legen. Über diese erkannten Zusammenhänge hinaus lassen sich zurzeit keine zuverlässigen Schlussfolgerungen betreffend allfällige weitere Verflechtungen ziehen.

Zu Frage 3: Wie der Bundesrat bereits mitgeteilt hat, steht bisher lediglich fest, dass es sich beim illegal verbreiteten, vertraulich klassifizierten Amtsbericht der Bundesanwaltschaft um Kopien jenes Exemplares handelt, welches dem Eidgenössischen Finanzdepartement übergeben worden war. Der Bundesrat verweist zusätzlich auf seine Mitteilung

vom 13. Juni 1983. Der Bundesrat erachtet damit die Angelegenheit als für sich erledigt.

Zu Frage 4: Bei dem vom Interpellanten erwähnten Journalisten handelt es sich um den im August 1974 in die Schweiz eingereisten Tass-Korrespondenten Valeri Vavilov. Dieser hatte anfänglich tatsächlich Zugang zum Journalistenzimmer des Bundeshauses. Nach dem Bekanntwerden seiner nachrichtendienstlichen Vergangenheit wurde ihm im Dezember 1974 untersagt, künftig die ausschliesslich den akkreditierten Journalisten zustehenden Räume zu betreten.

Zu Frage 5: Der Bundesrat hat in der Beantwortung der Interpellation Hofmann vom 24. Juni 1982, gestützt auf seine Stellungnahme zu den seinerzeitigen Berichten der Geschäftsprüfungs- und der Militärkommission des Nationalrates betreffend die Konsequenzen aus dem Fall Jeanmaire, ausführlich dargelegt, dass nachrichtendienstlich tätige Diplomaten und Funktionäre mit verschärften Massnahmen der schweizerischen Behörden zu rechnen haben. Die beträchtliche Anzahl der seit Jahren aufgedeckten Spionagefälle, die konsequent erfolgte Wegweisung von überführten Spionen sowie die zahlreichen Fernhalte-massnahmen gegenüber Personen, die nachrichtendienstlicher Umtriebe verdächtig sind, zeigen, dass es dem Bundesrat mit der Spionageabwehr wirklich ernst ist. Allein im ersten Halbjahr 1983 haben im Rahmen von vier aufgedeckten Fällen von Spionage- bzw. aktiven Massnahmen zugunsten der Sowjetunion vier Russen die Schweiz verlassen, und einer befindet sich zurzeit noch in der Schweiz in Haft. Zudem wurden im gleichen Zeitraum – also nur in diesem ersten Halbjahr – gegen 60 im Ausland der Spionage überführte Sowjetdiplomaten Einreiseperrnen erlassen.

Zu Frage 6: Der Bundesrat hat mehrfach und soeben auch bei der Beantwortung der Interpellation Müller dargelegt und begründet, warum die Spionageabwehr zweckmässigerweise nicht über eine generelle Bestandesreduktion von Diplomaten und Funktionären erfolgen kann. Hingegen setzt er schon seit einiger Zeit eine Plafonierung des Personalbestandes ausländischer Botschaften durch, wobei er die in Artikel 11 der Wiener Konvention über diplomatische Beziehungen genannten Kriterien anwendet, nämlich Begrenzung des Personalbestandes auf ein gemessen an den Bedürfnissen der betreffenden Botschaft in unserem Land vernünftiges Mass.

Zu Frage 7: Die in der Schweiz akkreditierten Verteidigungsattachés müssen Gelegenheit haben, die ihnen übertragenen Aufgaben wahrzunehmen. In Ausübung dieser Tätigkeit werden sie entsprechend den diplomatischen Usancen behandelt. Wenn sie ihrer Tätigkeit auf illegale Weise nachgehen – wie das beispielsweise im Falle des polnischen Verteidigungsattachés der Fall war –, dann trifft der Bundesrat die entsprechenden Massnahmen.

Und nun die Antworten auf die Fragen der Gruppe PdA/PSA/POCH: Lassen Sie mich der Stellungnahme eine persönliche zusätzliche Bemerkung vorausschicken.

Herr Carobbio hat gefordert, dass alle gleich zu behandeln seien. Dieses Postulat, Herr Carobbio, unterschreibe ich sofort. Ich habe das auch bei der Beantwortung der Interpellation Müller deutlich ausgeführt. Aber ich bin nicht in der Lage, Ihnen einen entsprechenden Fall von Seiten Amerikas, Frankreichs oder Grossbritanniens zurzeit zu präsentieren.

Die Massnahmen gegen die sowjetische Presseagentur Nowosti in Bern mussten wegen fortgesetzter gravierender Einmischungen in innerschweizerische Angelegenheiten ergriffen werden. Die Versuche zur Beeinflussung der Friedensbewegung waren ein Teil dieser Aktivitäten. Mit der Schliessung des Nowosti-Büros ging es nicht um die Diskreditierung der Friedensbewegung, sondern um die Abwehr ausländischer Einmischung. Das ist der springende Punkt.

Zu den einzelnen Fragen des Interpellanten.

Zu Frage 1: Vom Zeitpunkt der Erstellung eines Amtsbe-

richtes bis zur Beschlussfassung durch den Bundesrat vergeht immer eine gewisse Zeit, weil die Anträge innerhalb des antragstellenden Departementes und selbstverständlich auch mit den anderen interessierten Departementen ausdiskutiert werden müssen. Das ist nicht immer ganz einfach. Der vorliegende Fall erforderte besonders sorgfältige Abklärungen. Zudem fiel in diese Zeit der Wechsel an der Spitze des EJPD. Die Zeitspanne vom Dezember 1982 bis April 1983, die Herr Carobbio erwähnt, ist deshalb nicht als ausserordentlich zu betrachten.

Zu Frage 2: Die Beeinflussungsversuche gehen tatbestandsmässig aus dem Amtsbericht der Bundesanwaltschaft klar hervor und wurden der Öffentlichkeit in der Stellungnahme des Bundesrates auch mitgeteilt. Die Beweisunterlagen dazu können – wie bereits mehrfach dargelegt worden ist – nicht offengelegt werden, weil dadurch Quellen und Ermittlungskonzept der Staatsschutzbehörden an die Öffentlichkeit und damit auch an die fremden Nachrichtendienste gelangen würden. Ich weiss, dass diese Offenlegung natürlich manchem Freude bereiten würde. Aber diese Absicht, Herr Carobbio, haben wir nicht, auch wenn Sie das noch so laut fordern. Damit würden wir gerade den östlichen Nachrichtendiensten, die in diese Angelegenheit verstrickt sind, den allerbesten Dienst erweisen. Das tun wir nicht.

Zu Frage 3: Die Massnahmen des Bundesrates richteten sich gegen das Berner Büro der Agentur Nowosti und nicht gegen die von diesem beschäftigten Mitarbeiter. Ich möchte das mit aller Deutlichkeit sagen. Die Befragung der beiden Schweizer wäre nur dann zwingend gewesen, wenn sie wegen strafrechtlich erfassbarer Handlungen hätten zur Verantwortung gezogen werden müssen. Im übrigen – und daran möchte ich nun schon sehr klar erinnern – wurden deren Namen nicht vom Bundesrat bekanntgegeben, sondern von ganz anderen Kreisen.

Zu Frage 4 hat der Bundesrat bereits bei der Beantwortung der Interpellation Oehler Stellung genommen.

Die Frage 5 lässt sich in aller Kürze beantworten: Der Bundesrat hat niemanden verdächtigt; er hat nur Tatsachen bekanntgegeben. Er hat damit auch keine Individualrechte verletzt, und er hat ganz sicher auch nicht die Demokratie gefährdet.

Gestatten Sie mir, über diese schriftliche Antwort hinaus, aufgrund der Ausführungen von Herrn Carobbio noch folgende Bemerkung, nachdem er die Agentur Nowosti in eine Art Unschuldslamm verzaubert hat: Nowosti war bei der Organisation und Durchführung von zahlreichen Aktionen direkt beteiligt und lieferte zum Teil die Infrastruktur für diese Aktionen. Es geht etwa um die folgenden Anlässe: Im April/Mai 1980 um Demonstrationen in verschiedenen Schweizer Städten gegen die amerikanische Präsenz in der Karibik. Im Mai 1980 um eine El-Salvador-Demonstration in Bern. Im Januar 1981 um eine Demonstration vor der US-Botschaft in Bern unter dem Titel «Hände weg von Kuba». Im Dezember 1981, an der Friedensdemonstration in Bern, war Nowosti organisatorisch beteiligt, und es wurde beispielsweise auch der Slogan geboren «Stoppt den Cowboy!» Im April 1982: Beteiligung an einer El-Salvador-Demonstration in Bern. Im Juni/Juli 1982: Beteiligung an verschiedenen Aktionen im Zusammenhang mit der Libanon-Krise. Im Juni 1982: Demonstration gegen Präsident Reagan in Bonn, wobei Nowosti für Interessenten Auskünfte und organisatorische Anweisungen gab. Im September 1982: Chile- und Türkei-Demonstration in Bern. Störung der Sitzung des Nationalrates vom 23. Juni 1982 beim Traktandum «Entwicklungspolitische Zusammenarbeit». Spillmann, einer der beiden Journalisten, war an jener Sitzung auf der Tribüne persönlich anwesend, selbstverständlich ein reiner Zufall! Über längere Zeit hinweg dann Organisation der Teilnahme an den Internationalen Brigaden in Nicaragua und Kuba. Das ist nicht einmal alles. Nowosti war hier überall die entscheidende Organisationsstelle. Davon gingen die Aktivitäten aus. Ich glaube, es dürfte für jeden einigermaßen klar blickenden Beobachter ausser Zweifel stehen,

dass das alles mit der Tätigkeit einer Presseagentur nichts mehr zu tun hat, wohl aber mit derjenigen einer Agentenzentrale. Wer solche Dinge einfach verharmlost oder gutheisst, hat eine merkwürdige Auffassung von ausländischer Einmischung.

Noch eine weitere Zusatzbemerkung zu den Ausführungen von Herrn Nationalrat Oehler. Ich bin ihm dankbar, dass er in der mündlichen Begründung klar das eigentliche Problem hervorgehoben hat, das eine Zeitlang vor lauter Indiskretionen unterzugehen drohte. Ich möchte zu diesem Kern der Sache mit aller Deutlichkeit noch folgendes festhalten:

Der Bundesrat hat seine Massnahme getroffen, weil sich Nowosti mit aktiven Massnahmen in die schweizerische Innenpolitik einmischte. Ich habe Ihnen vorhin eine Reihe von Beispielen aufgezählt. Ich bin der Auffassung, dass ein Staat, der auf seine Selbständigkeit hält, sich eine solche Einmischung nicht gefallen lassen kann, auch dann nicht, wenn sie von einem weit mächtigeren Staat ausgeht. Es gilt hier, ein deutliches Halt zu sagen.

Dem Bundesrat ist dann in der Folge allerlei unterschoben worden: politischer Übereifer, mangelnde Toleranz, und einzelne Kreise – neuerdings am letzten Freitag – haben sich sogar ganz *explizit* zum Anwalt von Nowosti gemacht.

Es geht hier nicht um die Frage des politischen Eifers oder Übereifers, es geht auch nicht um die Frage der Toleranz, sondern es geht hier um die Frage der politischen Standfestigkeit. Es geht darum, dass wir den Mut aufbringen, uns gegen ungebührliche Einmischungen einer arroganten Machtpolitik, die einen friedlichen und neutralen Kleinstaat mit einem Heer von Agenten in jeder Form überschwemmt, zur Wehr zu setzen und beizeiten zu sagen: *Bis hierher und nicht weiter!* Ich wende mich ganz entschieden gegen die Verharmlosungskampagnen, die zum Teil geführt worden sind und zum grössten Teil immer noch geführt werden. Im übrigen haben mich Stösse von Briefen, die ich erhalten habe, überzeugt, dass zumindest unser Volk die Sache richtig verstanden hat. (*Beifall*)

Präsident: Die Interpellanten können erklären, ob sie von der Antwort des Bundesrates befriedigt sind.

Oehler: Ich möchte Herrn Bundesrat Friedrich für seine Antwort danken. Ich bin befriedigt vom grössten Teil seiner Ausführungen, ausser von jenem Teil, in welchem er auf die Tatsache der übermässigen Besetzung der Ostblockstaaten in unserem Land eingeht. Da das aber letztlich nicht in seinen Aufgabenkreis gehört und er sich vermutlich mit diesem Heer abfinden muss, bin ich der Meinung, dass wir ihm mitgeben, dass er das EDA auf diese unzumutbaren Zustände aufmerksam macht und wir nicht akzeptieren, dass 700 Sowjets bei uns Arbeit verrichten. Ich beantrage Ihnen Diskussion über die Antwort von Herrn Bundesrat Friedrich.

Präsident: Der Interpellant erklärt sich teilweise befriedigt und beantragt Diskussion. Wird ein anderer Antrag gestellt? – Das ist nicht der Fall. So beschlossen.

Oehler: In dieser Diskussion richte ich nur die Zusatzfrage an Herrn Bundesrat Friedrich, warum aus der Sicht des Bundesrates bis anhin die kubanische Botschaft und die kubanische Botschafterin in der Schweiz sich trotz aktiver Teilnahme am ganzen Nowosti-Geschäft so schadlos aus der Affäre ziehen konnten?

M. Carobbio: Vos sourires démontrent que vous avez déjà tiré vos conclusions. Evidemment, je ne peux pas être satisfait de la réponse de M. Friedrich, conseiller fédéral. Je le dis sincèrement, j'ai écouté sa réponse en étant disposé à modifier mes opinions, si celle-ci apportait de nouveaux faits concrets. Malheureusement, tel ne fut pas le cas, puisque je n'ai quasiment rien appris de nouveau. Je reprends rapidement trois ou quatre points de votre réponse. Vous avez dit vouloir accepter mon postulat demandant un traitement équitable pour tous, et que vous

ne connaissiez pas d'exemples de même nature que le cas Novosti, ni aux Etats-Unis ni ailleurs. Je ne veux pas insister sur ce point, mais je resterai attentif pour voir si cette volonté de traitement équitable sera véritablement appliquée.

Vous avez ajouté que le Conseil fédéral n'avait aucune intention de discréditer les mouvements suisses pour la paix. Peut-être est-ce vrai qu'elle n'existe pas, ceci reste encore à démontrer, mais le résultat cependant est là. Je prends un seul exemple avant de conclure. Dans un communiqué de presse du DFJP, il était dit que l'agence en question avait joué un rôle essentiel dans l'organisation et le développement d'une grande manifestation. Est-il véritablement possible de soutenir et d'imaginer que près de 40 000 personnes réunies à Berne pour manifester contre la course aux armements nucléaires afin de demander la paix, dans le cadre d'un mouvement débordant largement nos frontières – et là je suis d'accord, malheureusement les mêmes mouvements n'existent pas dans les pays de l'Est, ce que je déplore vivement – peuvent être manipulées à tel point par une agence? Personnellement, je suis venu en train spécial accompagné de citoyens tessinois de toutes les tendances politiques pour manifester à Berne. Je suis persuadé qu'aucune personne dans ce train ne soupçonnait l'existence de l'agence Novosti et que tous voulaient simplement manifester contre la course aux armements de toutes les puissances, pour demander la paix.

En conséquence, je ne peux pas accepter votre affirmation selon laquelle vous n'avez pas l'intention de jeter le discrédit sur les mouvements pacifistes, car le résultat démontre le contraire.

Pour conclure, j'ajoute encore un point. Vous avez affirmé que des mesures avaient été prises contre l'agence Novosti. Je ne désire plus entrer en matière sur ce sujet, car je n'ai rien à dire à propos de cette fermeture. Par contre, dans votre communiqué, vous avez porté des accusations assez précises envers deux citoyens suisses, qui demandaient des mesures concrètes que vous n'avez pas prises. Alors, permettez-moi de continuer à douter de la fiabilité de vos preuves. Je ne peux pas accepter – je l'ai déjà dit dans mon intervention – que celles-ci soient basées sur des faits non justifiés par des éléments concrets.

En conclusion, je suis totalement insatisfait de votre réponse.

Präsident: Herr Carobbio erklärt sich nicht befriedigt. – Für die Diskussion sind elf Redner eingeschrieben. Die Redezeit beträgt maximal 10 Minuten. Zuerst kommen die Fraktionssprecher und dann die Einzelsprecher.

M. Butty: La Conférence des présidents de groupe a décidé que les divers groupes prendraient la parole lors de la discussion générale. Je le fais donc au nom du groupe démocrate-chrétien.

D'abord, je remercie notre collègue Oehler qui, par son interpellation, a permis au Conseil national de discuter de ces problèmes au moment où ils se posent. Je crois que cela est essentiel à l'égard, non seulement, de notre Parlement, mais aussi face à l'opinion publique.

Le groupe démocrate-chrétien apporte son soutien au Conseil fédéral. Il estime, en accord avec notre peuple, nous en sommes convaincus, que l'on ne doit pas tolérer des immixtions étrangères dans les affaires intérieures suisses.

Sur cette base, nous estimons que les affirmations du Conseil fédéral sont crédibles, qu'elles méritent confiance et nous approuvons la fermeture du bureau bernois de l'agence Novosti. Cette agence soviétique jouait un rôle direct et intervenait auprès de mouvements suisses. Par ce fait même, nous approuvons l'expulsion de son directeur, M. Dumov.

Ces mesures ne portent pas atteinte à la liberté d'expression et de la presse, puisque le résultat de l'enquête démontre que la protection de l'Etat les justifiait (art. 2 et art. 102, chiffres 9 et 10 de la constitution).

Nous constatons, sur la base des indications données par notre gouvernement, que l'agence Novosti a tenté d'influencer et de manipuler, en particulier, le Mouvement suisse pour la paix. Nous attendons de ce dernier, Monsieur Carobbio, qu'il se distance des influences étrangères qu'il aurait pu subir. Certes, il les conteste, mais alors qu'il se distance, au moins de l'activité intolérable de l'agence Novosti. Il y va de sa crédibilité.

Quant aux deux collaborateurs suisses victimes des mesures fédérales, selon un interpellateur, il est vrai qu'ils sont protégés par les droits constitutionnels normaux, mais ils n'avaient cependant pas le droit de provoquer de l'agitation et de contribuer à une désinformation, en étant au service d'une agence condamnable. Il est évident qu'ils sont solidaires de son activité.

Monsieur le conseiller fédéral, vous avez répondu tout à l'heure qu'il vous était impossible de donner certaines preuves. Nous vous comprenons. Cependant, nous disons que c'est regrettable. Il aurait certainement été plus judicieux de publier immédiatement l'essentiel du rapport d'enquête, sans citer de noms, de lieu ou de date. Une information rapide et complète aurait probablement évité un climat d'insécurité et de méfiance. Une information fragmentaire et partielle crée toujours un environnement de suspicion.

En outre, on sait bien que des fuites sont possibles. Une information complète les aurait certainement désamorçées. Les informations partisanses et antisuisseuses invoquant le fait que les preuves n'étaient pas intégralement fournies, émanant, en partie, de milieux compromis, ne sont pas crédibles à notre avis. Nous faisons confiance aux autorités que nous avons nommées, parce que nous savons qu'elles accomplissent leur tâche sur la base des compétences et des devoirs que leur confie notre constitution.

Permettez, au nom de mon groupe, quelques remarques sur des principes plus fondamentaux. Il s'agit d'abord du maintien du secret. Nous pensons que ce principe doit continuer d'être observé mais seulement pour les objets importants et dignes de protection. Dans ce sens nous rappelons les interventions parlementaires de deux de nos collègues: la motion Binder au Conseil des Etats, et la motion Jelmini au Conseil national. Ces motions demandent que l'on revoie les dispositions en matière de secret des documents, que l'on transforme les dispositions qui ne nous paraissent plus adaptées à notre temps; elles demandent ensuite une redéfinition du terme de «violation» en rapport avec l'intérêt public supérieur – c'est l'article 320 de notre code pénal suisse; un rééquilibrage de l'article 293 du code pénal qui concerne la publication des documents. Le droit à une information objective et complète doit être reconnu aux citoyens. Il y a enfin le problème de l'égalité de traitement pour les médias, pour les journalistes; il faut éviter que seul le journaliste qui publie un document soit passible de l'article 293 du code pénal. Une solution équitable doit être trouvée à ce problème.

Nous constatons que les indiscretions ne vont malheureusement pas en diminuant. La possibilité pour certains de se porter à l'avant-scène grâce à ces indiscretions – fonctionnaires, membres des autorités, experts, membres de nos commissions parlementaires – sont une incitation à ces manquements. La préoccupation des médias de présenter toujours du «nouveau» et si possible du «sensational» avant les confrères – la concurrence existe – conduit certains journalistes à faire preuve de moins de sens des responsabilités. Les possibilités techniques ont évidemment été accrues par la photocopie, la photographie, le système d'écoute. Cette rapidité dans la confection des documents, des photocopies et de leur diffusion conduit à une accélération des indiscretions. Je pourrais indiquer de nombreux exemples de ces deux dernières années.

Notre groupe estime cependant – et ce sera ma conclusion – qu'il faut stopper l'escalade des propos et des querelles, qui ne profite à personne ou peut-être justement à ceux qui cherchent à déstabiliser notre Etat. Toute cette montée de reproches, d'insinuations auxquels nous assistons peuvent

remettre en cause l'esprit de collégialité qui est indispensable au bon fonctionnement de notre gouvernement.

Le Parti du travail et les communistes s'acharnent contre M. Friedrich, conseiller fédéral – j'ai là des titres de journaux: «Le PdT veut la tête de Rudolf Friedrich» – c'est dans la logique des choses. Il ne faut pas non plus y attacher plus d'importance que cela n'en mérite. En revanche, il est regrettable de constater qu'un secrétaire de l'Union syndicale suisse, M. Kappeler, vient récemment d'emboîter le pas et de demander des excuses au chef du Département fédéral de justice et police. Je vous demande de quel droit et à qui? Je trouve que la limite de l'admissible est dépassée.

Il en est de même de ceux qui adressent des reproches à M. Ritschard, conseiller fédéral, lequel s'est expliqué sur son attitude, et qui mettent même en doute sa probité, son sens du devoir de magistrat. Il ne faut tout de même pas confondre le commentaire avec l'accusation.

Monsieur le Conseiller fédéral Ritschard, comme Monsieur le Conseiller fédéral Friedrich, méritent notre confiance. Il est temps que cette petite guerre cesse, même si les élections approchent. Les problèmes posés sont trop sérieux pour que l'on prenne le risque de remettre en cause le fonctionnement de notre démocratie. Cela exige de nous tous et d'abord des partis gouvernementaux un large consensus pour une politique de sécurité, de sérénité et d'ouverture. La confiance de notre peuple est à ce prix.

M. Couchepin: Dans quelle mesure une démocratie peut-elle utiliser la force des mesures de police pour se défendre contre ceux qui contestent le système démocratique ou ses institutions?

C'est une des questions difficiles auxquelles un régime libéral est confronté. Il est évident d'une part qu'en régime démocratique la tolérance doit aller très loin, il est évident d'autre part qu'elle a des limites. L'affaire Novosti aura eu au moins le mérite de provoquer dans ce pays un large débat sur cette question.

L'immense majorité du peuple suisse a approuvé la décision du Conseil fédéral de fermer l'agence Novosti. C'est même avec un certain soulagement que la Suisse profonde a constaté que notre gouvernement n'était pas disposé à subir sans broncher les provocations d'une officine étrangère, même si elle utilise à son service des Suisses qui partagent la vision du monde de leur employeur. Des protestations véhémentes de quelques milieux spécialisés étonnent. En effet, ce sont parfois les mêmes qui déplorent la trop grande tolérance de la Suisse dans les années 30 et 40 à l'égard du nazisme et qui voudraient qu'aujourd'hui on soit d'un extrême libéralisme à l'égard de l'autre grand régime totalitaire du XX^e siècle, le communisme et son Etat fanion, l'URSS.

Rien, ni les relations économiques ni le poids politique ou militaire de l'URSS et de ses alliés, rien ne doit nous empêcher de prendre des mesures de légitime défense, rien sinon les règles que nous impose notre ordre démocratique. En l'espèce, il est évident que Novosti a dépassé les limites de ce qui est admissible venant d'une agence étrangère. Ce n'est un secret pour personne que dès sa création dans les années 60 le bureau de Genève de Novosti a développé des activités qui dépassaient largement ce qui est habituellement du ressort d'une agence de presse. Il a fallu mettre en garde les responsables de Novosti déjà lors du premier renouvellement de leur permis de séjour. Les activités de l'agence bernoise ont été plus loin encore, les faits sont connus; peu importe que sur le plan pénal aucune poursuite n'ait été engagée, les mesures prises ne ressortissent pas du droit commun mais de la légitime défense politique.

Il est vrai que la fermeture de l'agence Novosti touche aussi des Suisses qui y étaient employés. Aujourd'hui, certains tâchent de braquer les projecteurs de l'actualité sur eux et sur eux exclusivement. C'est de bonne guerre et de bonne propagande, mais c'est déformer volontairement le sens de la décision du Conseil fédéral. Ce n'est pas à deux ou trois

citoyens suisses que s'applique la mesure du Conseil fédéral, mais bien à l'agence Novosti elle-même, agence étrangère dans notre pays. Il n'y a aucune entrave à la liberté d'expression de citoyens suisses, preuve en est qu'ils ont pu multiplier depuis quelques semaines les interviews, les conférences de presse, les articles de journaux et les accusations contre le Conseil fédéral sans aucune entrave, au moment même – notons-le en passant, car le rapprochement est significatif de la qualité et de la liberté dans les régimes en cause – où Sakharov est littéralement asphyxié en URSS.

Reste le problème des mouvements pacifistes. Certains d'entre eux – M. Carobbio s'en est fait l'écho tout à l'heure – se prétendent diffamés parce que la fermeture de l'agence Novosti a été l'occasion de mettre le doigt sur l'influence qu'exerce l'URSS sur une partie des mouvements pacifistes d'Europe occidentale et de la Suisse en particulier. Les pacifistes existent depuis toujours, ils puisent leur aspiration dans des doctrines immémoriales qui vont du christianisme au bouddhisme, en passant par toutes les écoles de pensée non violentes. Il est donc évident qu'il y a autant de variétés de pacifismes qu'il y a de doctrines pacifistes. Il n'empêche qu'aujourd'hui l'URSS encourage vivement les mouvements pacifistes en Europe occidentale, tout en enfermant ses propres pacifistes dans des camps, ou alors les pacifistes sont expulsés comme c'est le cas en Allemagne de l'Est.

L'Agence Novosti a joué, en s'appuyant sur des pacifistes de Suisse, son rôle de courroie de transmission de la politique soviétique. Le constater, ce n'est pas condamner tous les pacifistes helvétiques; c'est simplement dire un fait et attirer l'attention de nos concitoyens sur les implications actuelles d'un choix pour le désarmement unilatéral de l'Europe occidentale et de notre pays.

Le mouvement communiste, c'est un autre fait, sait utiliser sans vergogne et manipuler l'idéalisme de beaucoup de pacifistes. La fermeture de l'Agence Novosti a montré à l'opinion publique comment se fait cette manipulation.

Le groupe radical approuve les mesures que le Conseil fédéral a prises en cette affaire.

M. Jeanneret: Au moment où notre conseil est appelé à s'exprimer sur l'affaire dite «Novosti», sur ses origines comme sur ses effets, le groupe libéral tient à dire d'entrée de cause qu'il se préoccupera essentiellement du fonctionnement de nos institutions sans s'attarder à des questions de personnes, si ce n'est pour apporter son appui sans réserve à M. Rudolf Friedrich, conseiller fédéral.

Qu'un autre membre du gouvernement commette des imprudences, il lui appartient à lui d'en tirer d'abord les conséquences nécessaires. Le Parlement le fera, le cas échéant, en temps utile. Qu'il ait été éventuellement victime, une fois de plus, des écarts de langage du président de son propre parti, cela ne nous intéresse point. Que, enfin, le Parti du travail demande la démission du chef du Département fédéral de justice et police, nous laissons au peuple genevois le soin d'en découdre cet automne avec M. Armand Magnin. Non, ce qui nous préoccupe gravement aujourd'hui, ce sont trois choses: premièrement l'affaire Novosti, deuxièmement les séries de fuites, troisièmement la question de la collégialité du Conseil fédéral.

Nous serons bref sur le premier point car beaucoup a déjà été dit. Notre confiance à l'égard du département et du Ministère public fédéral est ici totale. Les détails ne nous intéressent pas outre mesure et nous nous attachons principalement au principe, à savoir la constatation que l'URSS poursuit sans relâche, avec opiniâtreté et astuce, en Europe occidentale jusque chez nous, son laborieux travail d'espionnage et ses tentatives de déstabilisation des institutions.

Malgré les cris de ses fidèles serviteurs – et ils sont un ou deux dans cette salle – personne n'a pu encore nous apporter la preuve que la sécurité de la Suisse serait menacée par l'Italie ou la Norvège, l'Amérique centrale, la Chine ou l'Afrique du Nord! L'URSS demeure malheureusement le

plus grand danger militaire que le monde ait connu dans son histoire et le Conseil fédéral nous verra à ses côtés chaque fois qu'il tentera de mettre fin à ses agissements subversifs dans notre pays.

L'affaire Novosti, on l'a dit, a eu le mérite de souligner une fois encore, si cela était nécessaire, les liens privilégiés que cette puissance étrangère entretient avec le Parti suisse du travail. Elle a surtout éloquemment démontré le noyautage que ce parti entretient dans une partie au moins des mouvements pacifistes de Suisse.

Le groupe libéral ne vous dit pas seulement que vous avez eu raison, Monsieur le Conseiller fédéral; il vous engage à poursuivre avec la même fermeté tous ceux qui mettraient en cause notre politique de sécurité.

Mais notre inquiétude et notre indignation grandissent au fur et à mesure que nous abordons les fuites qui gangrèment l'administration fédérale jusqu'au gouvernement lui-même depuis quelque temps. Des fuites de tonnes de dioxine nous paraissent un jeu d'enfant à côté de ce qui se passe ici, qui est beaucoup plus séditieux et qui empoisonne l'atmosphère de ce Palais fédéral.

Nous croyons savoir que le Conseil fédéral va prendre des mesures pour que cesse ce scandale. Nous l'appuyons aussi sans réserve, mais nous voulons que ces mesures soient rapides, énergiques et efficaces. Comment pourrait-on à l'avenir exiger de la discrétion des employés les plus modestes, comme des cadres militaires subalternes si, au sommet de la pyramide étatique, les règles élémentaires de la déontologie ne sont pas respectées?

Mais attention: ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des ukases, c'est un climat de confiance, nous l'avons déjà dit, et M. Butty l'a rappelé à cette tribune, il y a un an environ, lors de l'examen de la motion Binder. Abandonnons cette manie du secret excessif et cessons avec certains enfantillages que constituent les diverses classifications. Plus il y aura de transparence, plus l'envie disparaît de pratiquer le roman policier. Que l'administration fédérale puisse le plus souvent possible soutenir publiquement les décisions qu'elle prend. Mais alors, les quelques documents qui doivent être confidentiels ou secrets, et ils doivent être le moins nombreux possible, alors ceux-là nécessitent un traitement où compte essentiellement la confiance que l'on peut avoir dans leurs expéditeurs et leurs destinataires. L'important n'est pas d'abord d'édicter des règlements subtils et compliqués; l'essentiel est que l'Etat soit servi par des hommes de caractère, qui sentent ce que l'on peut dire et où commence la discrétion, qui est finalement une forme élémentaire de l'éducation.

Et pour conclure, j'aborderai la question de la collégialité au sein du Conseil fédéral. Le groupe libéral en appelle ici à l'autorité supérieure de ce pays et à la dignité de ses membres, car le climat se lézarde et le fonctionnement du collège laisse à désirer. Pour être engagés aux responsabilités exécutives au niveau cantonal et communal, les libéraux savent ce que l'art de gouverner ensemble demande de lucidité, de ténacité et d'effacement personnel. Mais la collégialité est un principe fondamental de notre vie démocratique suisse et il ne souffre aucune concession. La situation des finances fédérales a rendu les arbitrages plus difficiles. Certains hauts fonctionnaires prennent trop d'autonomie et de distance vis-à-vis de l'autorité exécutive qui les nomme et dont ils ont à appliquer loyalement les décisions. Au niveau fédéral plus encore, chaque membre du conseil doit se sentir d'abord le septième avant d'être le premier d'un département, et surtout la collégialité ne peut qu'exister toute l'année et sur tous les sujets. Qu'advient-il en cas de crise vraiment grave si la simple fermeture d'une officine soviétique doit entraîner de tels rebondissements? Qu'en serait-il en cas de conflit armé si, en temps de paix, il n'est de semaine sans qu'éclate une nouvelle indiscrétion? C'est parce que le groupe libéral veut un gouvernement fort, c'est parce qu'il croit que le plus important de tout en Suisse est que le peuple ait une confiance sans réserve dans le Conseil fédéral qu'il invite ce dernier à reprendre sur ce point la situation en main.

En résumé, le groupe libéral invite le Conseil fédéral à satisfaire pleinement aux règles de la collégialité. Il l'engage à limiter au strict minimum le nombre des documents de caractère confidentiel. Il le prie de prendre toutes mesures pour que cesse la divulgation de ce qu'il considère comme secret. Il le remercie déjà de tout ce qu'il fera pour rétablir un climat général de confiance et lui apporte son appui total pour ce qu'il a fait dans l'affaire Novosti et fera encore pour défendre notre indépendance.

M. Morel: Le groupe socialiste de l'Assemblée fédérale approuve la décision du Conseil fédéral de fermer le bureau bernois de l'agence de presse soviétique Novosti. Les faits ont démontré que cette agence s'est livrée, dans notre pays, à des activités de propagande en faveur de l'URSS qui ont largement dépassé la tâche d'information qui aurait dû être la sienne. Des engagements pris lors de l'octroi et du renouvellement du permis de séjour de son directeur n'ont pas été respectés. Ces activités constituent une ingérence inadmissible dans les affaires internes de la Suisse et portent atteinte à l'indépendance et à la sécurité de notre pays. Le groupe socialiste tient à rappeler qu'il condamne toutes les ingérences étrangères d'où qu'elles viennent. Il soutiendra donc les mesures, respectant notre Etat de droit, qui seront prises pour mieux combattre de tels abus. Le groupe socialiste regrette pourtant que le Conseil fédéral n'ait pas pratiqué d'emblée, dans cette affaire, une information franche, claire et rapide. Cela aurait certainement permis d'éviter bien des désagréments et bien des malentendus. Il faut reconnaître que cette information n'a pas été tout à fait franche. En effet, le Conseil fédéral a déclaré dans son premier communiqué, le 28 avril 1983, que «le bureau bernois de l'agence de presse Novosti a aussi joué, bien que de façon peu apparente, un rôle essentiel dans l'organisation et le déroulement de la grande manifestation en faveur de la paix» qui a eu lieu à Berne, le 5 décembre 1981. Cette accusation, certainement grave pour un grand nombre des dizaines de milliers de personnes qui y ont participé sans arrière-pensée, n'était pas fondée, il faut bien le reconnaître, sur des preuves solides. Tous les indices et toutes les déclarations postérieures à la fermeture de l'agence Novosti démontrèrent que le rôle de cette officine de presse fut plutôt marginal, du moins selon les informations que nous possédons, dans l'organisation et le déroulement de la manifestation du 5 décembre. L'information, nous semble-t-il, a également manqué de clarté. Le premier communiqué du Conseil fédéral parlait de l'influence de l'agence de presse soviétique «sur des groupes relevant du Mouvement suisse en faveur de la paix». En faisant une espèce d'amalgame entre le «Conseil suisse des associations pour la paix», d'une part, et le «Mouvement suisse pour la paix», d'autre part, qui, on le sait, est une section du «Conseil mondial de la paix», inféodé au Parti communiste de l'URSS, le Conseil fédéral a créé une confusion dans les esprits et a contribué à discréditer un groupement politique, le «Conseil suisse des associations pour la paix», qui, sans doute, mérite le respect. Le malaise créé par cet amalgame fut tel que le gouvernement fédéral a dû quelque peu nuancer ses propos, dans un deuxième communiqué, le 4 mai 1983.

Enfin, l'information du Conseil fédéral a été, à notre avis, délivrée de façon trop parcimonieuse et trop tardive. Dans un Etat de droit, le gouvernement ne doit pas éveiller inutilement la méfiance et la crainte dans de larges couches de la population. Il doit agir en intégrateur. Une politique de l'information bien conçue peut certainement y contribuer. Dans le même ordre d'idées, il est permis aussi de se demander pourquoi le Conseil fédéral, qui possédait le rapport confidentiel du Ministère public de la Confédération depuis le 28 décembre 1982, a attendu le 29 avril de cette année, c'est-à-dire exactement le jour qui précédait la célébration du 1^{er} Mai par le Mouvement ouvrier de notre pays, pour prendre sa décision et alerter l'opinion publique.

Si nous ne partageons pas les propos qui ont été tenus par M. Beat Kappeler, secrétaire syndical, en revanche nous

trouvons bizarre que l'on ait pris les décisions que nous connaissons, exactement à la veille des manifestations du 1^{er} Mai.

Je voudrais encore ajouter que le rapport confidentiel du Ministère public sur l'affaire Novosti met justement en évidence le rôle du «Mouvement suisse pour la paix», d'obédience communiste.

Il était utile de rappeler, croyons-nous, qu'une minorité sans doute très active du mouvement pacifiste, est animée par des intentions qui ne sont certainement pas aussi pures que l'on pourrait le penser. Force est de reconnaître, par exemple, que le pacifisme, sous quelque forme que ce soit, s'exprime à l'Ouest et non à l'Est. La preuve est faite également que les vrais pacifistes sont mal vus, lorsqu'ils ne sont pas exclus, des partis communistes du monde occidental. Nous en avons eu la confirmation, hier encore, à Vincennes près de Paris lorsque des participants à une manifestation pacifiste, organisée par le Parti communiste français, ont été hués par une partie des participants, au moment où ils ont tout simplement dénoncé l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Un rappel à la prudence, de la part du Conseil fédéral, à l'intention des pacifistes de notre pays, n'était donc pas inutile.

Il n'en reste pas moins que l'aspiration à la paix, la peur du cataclysme nucléaire, le spectacle quotidien de la violence dans le monde, incitent un nombre croissant d'hommes et de femmes, dans notre pays également, à s'engager, par conviction personnelle, en faveur de la réalisation de la paix dans le monde. De ces hommes et de ces femmes, ils s'en trouvent dans tous les partis politiques, même dans le Parti radical, et dans toutes les couches de la population. Leur engagement en faveur de la paix est certainement authentique et réfléchi. Il ne saurait être dicté par une grande puissance étrangère. Ce serait, par conséquent, à notre avis, une grave maladresse d'assimiler ces hommes et ces femmes de bonne volonté à des propagandistes à la solde de l'URSS. Seul un dialogue constructif et une politique de défense nationale crédible et raisonnable peuvent les empêcher de s'éloigner encore davantage des objectifs de notre défense nationale.

Je termine, Monsieur le Président, en disant que le groupe socialiste déplore que des fuites se produisent régulièrement dans l'administration fédérale. Il constate que celles-ci portent sur des matières qui relèvent de tous les secteurs de l'administration. Le Département militaire fédéral semble être la première et la principale victime de ces malencontreuses indiscrétions. Je pourrais citer de nombreux exemples qui émanent de ce département. Mais, les autres départements ne sont pas épargnés non plus. Là aussi, je pourrais citer de nombreux exemples. J'ajouterai que plusieurs indiscrétions concernent aussi des votes et des déclarations faites au sein même du Conseil fédéral, dont l'origine se situe nécessairement parmi les participants aux séances.

Le groupe socialiste estime que ces fuites sont inexcusables. Elles sont souvent, hélas, le résultat d'une tendance fâcheuse à considérer comme confidentiels des documents qui ne le sont pas véritablement. Il y aurait donc lieu de mieux classer les documents et de les déclasser dès que la matière ne revêt plus un caractère élevé de confidentialité. La Commission de gestion montre la voie dans le rapport qu'elle a publié, le 13 mai 1982, sur l'information du public par le Conseil fédéral et l'administration. Je ne citerai que la conclusion du rapport de la Commission de gestion: «En politique, il se produira toujours de telles indiscrétions, une information donnée à temps sur tout ce qui peut intéresser le public constitue le meilleur moyen de réduire l'importance de celle-ci.»

En ce qui concerne la divulgation illégitime du rapport du Ministère public fédéral sur l'affaire Novosti, le conseiller fédéral Ritschard – pouvons-nous affirmer ici – a assumé sa part de responsabilités. Il ne nous semble pas possible, non plus, d'incriminer ses plus proches collaborateurs – je dis bien ses plus proches collaborateurs –. Par ailleurs, il y a lieu de se demander s'il était opportun de confier les inves-

tigations sur cette fuite au Ministère public, qui est un service administratif soumis au contrôle des autorités politiques. A l'avenir, il vaudrait mieux charger de cette tâche un organe judiciaire extérieur et indépendant.

Pour terminer, j'ajouterai que le groupe socialiste prend acte du fait que le Conseil fédéral considère cette pénible, cette trop pénible affaire, comme liquidée. Il part, par conséquent, de l'idée que la décision du Conseil fédéral implique qu'un point final soit ainsi mis à l'enquête entreprise par le Ministère public. Il en va effectivement de l'intérêt de notre pays. L'affaire Novosti ne devrait pas devenir celle du Conseil fédéral.

Reichling: Da wir von der Schweizerischen Volkspartei uns dem, was die Herren Butty, Couchepin, Jeanneret und auch Fraktionschef Morel soeben im Namen ihrer Fraktion gesagt haben, weitgehend anschliessen können, kann ich mich sehr kurz fassen.

Die Aufdeckung der politischen Einflussnahme durch die Nowosti-Agentur in Bern überrascht eigentlich nicht. Seit Jahren ist bekannt, dass die kommunistischen Staaten alle Verbindungen zu Zwecken des Nachrichtendienstes und der Beeinflussung ausnützen. Auf die masslos übersetzten Personalbestände der östlichen diplomatischen Vertretungen ist schon früher wiederholt und auch heute wieder – leider bisher ergebnislos – hingewiesen worden. Ebenso wenig erstaunt die Verbindung zur schweizerischen Friedensbewegung, im Gegenteil, sie beweist, dass es den kommunistischen Machtstrategen gelungen ist, die auf Lenin zurückgehende Unterwanderungstaktik auch bei uns erfolgreich anzuwenden. Das Bedenkliche für uns ist, dass sich trotz der auf seiten des Weltfriedensrates – ich möchte sagen auch des Schweizerischen Friedensrates – leicht durchschaubaren Heuchelei um den Frieden immer noch zahlreiche gutgläubige Idealisten und naive Schwärmer aus dem Pazifistenlager und der Kirche vor den Karren der kommunistischen Machtpolitik spannen lassen. Es ist wirklich zu hoffen, dass alle diese Kreise, die sich als zur Friedensbewegung gehörig betrachten, nach diesen Vorkommnissen ernsthaft in sich gehen und ihren Standpunkt vor dem Schweizervolk klar machen. Den Grabesfriede, den diese kommunistischen Friedensorganisationen uns bieten wollen, den kennen wir; wir kennen ihn aus Berlin, aus Ungarn, aus der Tschechoslowakei, aus Polen, aus Afghanistan und weiteren Staaten.

Wir danken dem Bundesrat, dass er nach langer Verharmlosung der Indizien und Vermutungen nun endlich ein Zeichen gesetzt hat. Ich frage hingegen den Bundesrat: Welche Argumente sprechen dafür, dass nur die Agentur in Bern geschlossen wurde, während man die Agentur in Genf, die mit Sicherheit nach dem gleichen Strategieplan handelt, munter weitergewähren lässt? Wie gedenkt der Bundesrat, der aufgedeckten Wühlarbeit ein wirkungsvolles Ende zu setzen?

Wir sprechen dem Bundesrat unser volles Vertrauen aus zum Beschluss, den er in dieser Angelegenheit gefasst hat. Ich möchte speziell betonen, dass dieses Vertrauen allen sieben Bundesräten gleichermaßen gilt. Wir sind im Gegensatz zu Kollege Carobbio überzeugt, dass von den sieben Bundesräten nicht ein einziger dem Schliessungsentscheid zugestimmt hätte, wenn er sich nicht von der Richtigkeit der Anschuldigungen der Bundesanwaltschaft hätte überzeugen können.

Wie sauer die kommunistischen Ableger in unserem Lande reagieren, spricht für sich selbst. Angeblich ist der betroffene Martin Schwander Mitglied des Zentralkomitees der PdA. Er ist gleichzeitig Mitglied des Weltfriedensrates, und damit nimmt er zweifellos eine Schlüsselstellung in der kommunistischen Unterwanderungstaktik ein. Deshalb begreifen wir, dass der Verlust seines Arbeitsplatzes bei Nowosti für diese Kreise ein schwerer und empfindlicher Rückschlag in ihrer Wühlarbeit gegenüber dem Schweizervolk darstellt. Einmal mehr wird aber auch offenkundig, dass die demonstrative Einäugigkeit unserer Kommunisten

in der Kriegsbedrohung unseres Landes weder als gutgläubig noch als harmlos eingestuft werden kann.

Mit Erstaunen haben wir hingegen von der engagierten Stellungnahme von Sekretär Kappeler vom Schweizerischen Gewerkschaftsbund Kenntnis genommen, welche in unflätigen Angriffen gegenüber Bundesrat Friedrich gipfelte. Solche Ausrutscher passen schlecht zur soliden demokratischen Politik seiner Organisation. Wir verurteilen auf das entschiedenste jegliche Kollaboration mit den Stosstrupps ausländischer totalitärer Regimes zum Nachteil unseres Volkes. Wer sich dessen schuldig macht, ist für uns kein politischer Gesprächspartner mehr, sondern ein zu bekämpfender Gegner.

Die Nowosti-Affäre hat für uns noch einen ganz anderen, innenpolitisch nicht weniger bedeutsamen Aspekt. Seit Monaten stellen wir fest, dass unser Bundesrat in zunehmendem Masse die notwendige Geschlossenheit als Kollegialbehörde vermissen lässt. Das Kommunikationsbedürfnis von Departementsvorstehern ist gelegentlich beängstigend. Kundgebungen des Bedauerns, wenn eigene Vorstellungen im Bundesrat nicht durchdringen, sogar die offene Verfechtung von abweichenden Auffassungen sind keine Seltenheit mehr. Gelegentlich erfahren wir Parlamentarier aus der Presse, dass der Inhalt der Botschaften überholt ist, weil im Bundesrat oder Departement die Meinung gewechselt wurde. Mehr und mehr zerfällt unser Bundesrat in einzelne Departementsvorsteher, sogar Parteimitglieder. Mit der Informationspolitik in der Nowosti-Affäre hat die kollegiale Geschlossenheit des Bundesrates einen, wie uns scheint, gefährlichen Tiefstand erreicht. Das macht uns Sorgen. Wir wollen einen Bundesrat, der seine Probleme gemeinsam löst und vertritt. Schwierigkeiten in einzelnen Departementen und Differenzen im Bundesrat gehören nicht an die Öffentlichkeit. Auch die Bekanntgabe von Missgeschicken oder Fehlern einzelner Bundesratsmitglieder erachten wir als einen bedauerlichen Fehlentscheid, der das Ansehen unserer Regierung im In- und Ausland schwächt und damit die Handlungsfähigkeit beeinträchtigt. Ebenso verfehlt halten wir die Bekanntgabe von Regelwidrigkeiten in den einzelnen Departementen, wenn nicht gleichzeitig der oder die Schuldigen beim Namen genannt werden können. Ob des Fehlverhaltens von Einzelpersonen darf nicht der Beamtenstab des einen oder anderen Departementes als Kollektiv ins Zwielflicht gesetzt werden.

Wir hoffen, der Bundesrat habe aus dem entfachten Presserummel gelernt, dass er auf diese Weise den soliden Boden unter seinen Füßen verliert, und er ziehe rasch und kompromisslos die notwendigen Schlüsse. Wir haben unser Vertrauen in den Bundesrat nicht verloren. Meine Kritik soll konstruktiv aufgefasst werden und der sofortigen Wiederherstellung des integralen Kollegialitätsprinzips in unserer Landesregierung dienen.

Widmer: Unsere Fraktion hält das Vorgehen des Bundesrates – und im engeren Bereich des Justiz- und Polizeidepartementes – in der Angelegenheit Nowosti für angemessen. Wir erklären dies mit vielleicht etwas weniger Emotionen als beispielsweise Herr Oehler. Aber wir tun es nüchtern und deswegen nicht mit weniger Bestimmtheit. Die Abwehr gegen Spionage und politische Aktivitäten ausländischer Mächte in unserem Land ist nötig. Diese Abwehr ist Ausdruck unseres eigenen Selbstbewusstseins. Ein Verzicht wäre ein Schwächezeichen, und ein entschlossenes Auftreten ist die Basis auch für kommende Entwicklungen.

Ungewöhnlich an diesem ganzen Thema ist nicht das Vorgehen des Bundesrates; ungewöhnlich ist die breite Diskussion, die im nachhinein entstanden ist. Ich halte es deshalb für wesentlich, dass man sich Klarheit verschafft, weshalb es bei einem im Grunde genommen selbstverständlichen Handeln unserer Landesbehörde überhaupt zu einer derartigen breiten Debatte hat kommen können. Ich sehe dafür drei Gründe.

1. Die Art der Information: Es ist ganz offenkundig, dass in diesem Fall nicht mit der entsprechenden Klarheit und Ele-

ganz informiert wurde. Es wurde schrittweise informiert, und das gab all jenen, die Freude an einer breiten Diskussion haben, immer wieder neue Möglichkeiten, einzugreifen.

2. Eine besondere medienpolitische Situation: Es ist Ihnen allen noch bekannt, dass verschiedene grosse Medien unseres Landes keine Freude hatten an der Wahl von Herrn Friedrich zum Bundesrat. Ich erinnere etwa an den Artikel unseres früheren Kollegen Herrn Radiodirektor Andreas Blum im «Bund», wo vor der Wahl mit aller Klarheit gesagt wurde, Herr Friedrich passe Herrn Blum nicht. Es ist deshalb durchaus keine Überraschung, dass diese Medien die erste Gelegenheit, die ihnen geboten wurde, um auf den neuen Departementschef loszugehen, auch benützt haben.

3. Für den ungewöhnlichen Wirbel um die Nowosti-Schliessung ist letzten Endes die Neigung einzelner Mitglieder unserer Landesregierung – es wurde von Herrn Reichling vorher angetönt – und auch die Neigung der Parteien, die an der Regierung beteiligt sind, bei passender Gelegenheit auch gegeneinander zu kämpfen, verantwortlich. Ich erinnere daran, dass zum Beispiel Herr Oehler bei seiner Interpellationsbegründung die Gelegenheit gleich wieder benützt hat, um eine Attacke gegen das aussenpolitische Departement zu reiten. Es ist ein seltsames Kennzeichen unserer momentanen eidgenössischen Politik, dass die vier Regierungsparteien zwar durchaus einverstanden sind, die Macht untereinander zu teilen, aber, wenn es darum geht, Verantwortung für einen umstrittenen Beschluss zu tragen, sehr rasch dazu neigen, sich von dieser Verantwortung zu dispensieren. Ich möchte es Ihnen und mir ersparen, daran zu erinnern, wie oft im Laufe der letzten Jahre die sozialdemokratische Partei Beschlüsse, die der Bundesrat auf Antrag des EMD gefasst hatte, kritisiert hat, und die freisinnige Partei steht hier keineswegs zurück, indem sie recht häufig Bundesratsbeschlüsse, die das Finanzdepartement betreffen, ihrerseits kritisiert.

Unter diesen Umständen ist es zweifellos richtig, wenn nun endlich ein Schlussstrich unter diese Nowosti-Affäre gezogen wird. Ich sage mit aller Deutlichkeit: Aus der Sicht unserer Fraktion, die nicht an der Regierung beteiligt ist, könnten wir uns ja, wenn wir zynisch sein wollten, ins Fäustchen lachen und sagen: es passt uns, wenn sich die Regierungsparteien gegenseitig öffentlich bekämpfen. Aber wir betrachten unseren politischen Auftrag nicht aus einer solchen Perspektive. Unsere politische Aktivität zielt darauf ab, unser Land und auch unsere Landesregierung, solange sie die Verantwortung trägt, zu stärken.

Damit komme ich zur abschliessenden Bemerkung: Wir bedauern es – gerade aus dieser Sicht –, dass im Rahmen dieser Nowosti-Diskussion einmal mehr die Kollegialität im Bundesrat nicht mehr respektiert wurde. Wenn Sie mir einen Vergleich gestatten, so erinnere ich daran, dass in den dreissiger Jahren unsere Aussenpolitik eine interessante Phase durchmachte, indem man im Rahmen des Beitritts zum Völkerbund zu einer sogenannt differenzierten Neutralität gelangte und dann mit sehr viel Anstrengung zur integralen Neutralität zurückkehrte.

Ich halte es für dringend nötig, dass unsere Landesregierung möglichst bald von der derzeitigen differenzierten Kollegialität zur integralen Kollegialität zurückkehrt.

Präsident: Es sind noch neun Einzelredner eingeschrieben. Ich beantrage Ihnen, hier die Rednerliste zu schliessen. – Sie sind damit einverstanden.

M. Magnin: Dès le premier jour, questionné par la télévision, j'avais qualifié cette machination politique, qu'on appelait l'affaire Novosti et qui est devenue de plus en plus l'affaire Friedrich, de grotesque et grave. Ce n'est pas la discussion qui a eu lieu aujourd'hui qui me fera changer d'avis, bien au contraire.

Pour expliquer la fermeture de l'agence de presse Novosti, le Département fédéral de justice et police a formulé de très graves accusations, à la fois contre le responsable de cette agence, M. Dumov, et contre deux de ses collaborateurs

suisses, MM. Schwander et Spillmann. Le premier est accusé notamment d'avoir fait de cette agence un véritable centre d'informations subversives, de subversion et d'agitation. Les deux collaborateurs suisses sont accusés, entre autres, d'avoir entraîné des jeunes vers la criminalité, d'avoir contribué à la mise sur pied d'exercices paramilitaires. Ce sont les termes exacts du communiqué du Département fédéral de justice et police.

Après avoir formulé des accusations aussi graves, le Département fédéral de justice et police, le Ministère public fédéral ne prennent aucune mesure pénale ni contre le responsable de Novosti, ni contre les deux collaborateurs suisses qui ne sont, ni les uns ni les autres, interrogés une seule fois par la police fédérale ou qui que soit d'autre. Si vraiment ils s'étaient livrés aux activités dont ils sont accusés, activités qui seraient d'une extrême gravité, ils auraient dû être logiquement arrêtés sur-le-champ. Cela était possible, aussi bien pour M. Dumov que pour les collaborateurs suisses, puisque M. Dumov ne bénéficiait pas de l'immunité diplomatique. Mais on s'est bien gardé d'agir sur le plan pénal car, pour le faire, il fallait détenir des preuves. Or ces preuves n'existent pas, et ce n'est pas la réponse donnée par M. Friedrich, tout à l'heure aux interpellateurs, qui nous fera changer d'avis. L'accusation ne repose que sur un amalgame de ragots, de dénonciations d'activités parfaitement légales qu'on s'efforce de présenter comme étant à la limite de la légalité, essentiellement de contre-vérités. Toutes les accusations ont été réfutées une à une par MM. Schwander et Spillmann, et nous pourrions en faire autant si nous en avons le temps à cette tribune. Malheureusement ce n'est pas le cas. Lorsque la presse réclama des preuves, M. Friedrich déclara, le 1^{er} mai à l'*Agence télégraphique suisse*, que les accusations sont étayées par des preuves mais que, pour des raisons évidentes, elles ne pourraient pas être toutes discutées publiquement. Ah! c'est bien commode, et vous avez répété aujourd'hui la même chose à cette tribune. C'est pratique de prétendre qu'on a des preuves et de refuser de les présenter!

Nous comprenons la fureur qui s'est emparé du chef du Département fédéral de justice et police et de son état-major lorsqu'ils ont appris que le rapport du Ministère public fédéral avait été envoyé à la rédaction de certains journaux. Nous comprenons les pressions directes, car il y a eu de cela, qu'ils ont exercées sur ces rédactions, les menaces de procès qu'ils ont brandies publiquement pour empêcher la publication en tout ou partie de ce rapport, menaces d'ailleurs que vous vous garderez bien de mettre à exécution, car ce rapport est accablant pour le Département fédéral de justice et police et pour le Conseil fédéral qui l'a suivi, et pour personne d'autre. Il est accablant par son vide, par sa nullité, par l'absence de preuves sérieuses. Cela a été relevé par la grande majorité des rédactions qui l'ont reçu. Je ne vous citerai que la réaction de M. Georges Plomb, dans *La Suisse*, car elle les résume presque toutes. *La Suisse* titrait, à propos de ce rapport, «Les preuves introuvables» et M. Plomb écrivait: «Peu de preuves, beaucoup d'accusations, le rapport du Ministère public fédéral sur les méfaits de l'agence soviétique Novosti n'est pas beaucoup plus limpide que les déclarations officielles. Il nous laisse sur notre faim!» C'est le reflet qui a été donné par la plupart des journaux qui ont reçu ce rapport.

Nous l'avons sous les yeux et, si nous pouvions le commenter, nous pourrions aussi faire la preuve qu'il ne contient que du vide et aucune preuve sérieuse. Ce rapport, en réalité, n'apporte qu'une seule preuve: qu'il s'agit bien d'une machination politique, fabriquée de toutes pièces et destinée, avant tout, à discréditer l'ensemble des forces pacifiques, en essayant de faire croire qu'elles sont manipulées par une puissance étrangère, à discréditer et à criminaliser toutes les forces progressistes de notre pays. C'est le but de cette machination qui use d'une méthode bien connue qui se résume à ceci: calomnier, calomnier, il en restera toujours quelque chose! Cette machination, qui porte gravement atteinte aux libertés et aux droits démocratiques dans notre pays, qui tend à créer un climat favori-

sant une chasse aux sorcières digne du maccarthysme, qui porte un grave préjudice moral et matériel à deux citoyens honorables qui ont agi, en toutes circonstances, d'une manière parfaitement légale. C'est bien pour cela que vous ne pouvez pas les poursuivre, Monsieur Friedrich, et vous vous gardez bien de le faire, malgré les propos très fermes qu'ils ont eus à votre égard. Et bien que la presse vous ait demandé à répétées reprises: des preuves, des preuves, vous vous bornez à répéter que vous en avez, mais vous vous gardez bien de les fournir! C'est – et votre rapport l'a prouvé – parce que vous n'avez pas de preuves.

Cette machination, qui nuit aux relations internationales de notre pays, s'inscrit à la forme et dans le temps dans l'offensive contre les forces pacifiques qui, parties de Washington, déferlent sur l'Europe. C'est un alignement absolument contraire à notre politique de neutralité qui seule peut sauvegarder les intérêts de notre pays et de notre peuple.

Je voudrais faire un petit parallèle, Monsieur Friedrich. Vous vous êtes montré beaucoup plus discret avec les complices de la «belle Alexandra», parce qu'ils figurent sur les bancs de ce Parlement et là, pourtant, il y a eu condamnation pénale. Vous n'avez pas donné les noms de ceux qui fréquentaient la «belle Alexandra» parce qu'il y avait probablement trop de vos amis parmi ces fréquentations!

Monsieur le Chef du Département fédéral de justice et police, depuis le déclenchement de cette affaire, du rôle d'accusateur vous passez chaque jour davantage à celui d'accusé. Les commentaires de nombreux journaux, même aussi proches de vous que le *Bund*, par exemple, devraient vous en convaincre, et vous devriez tirer la seule conclusion qui s'impose à vous: retourner à vos affaires privées!

*Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen
Le débat sur cet objet est interrompu*

Schluss der Sitzung um 19.55 Uhr

La séance est levée à 19 h 55

Interpellation der Fraktion der PdA/PSA/POCH Vorwürfe an die schweizerische Friedensbewegung

Interpellation du groupe PdT/PSA/POCH Accusations contre le Mouvement suisse pour la paix

Interpellanza del gruppo PdL/PSA/POCH Accuse ai movimenti per la pace svizzeri

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1983
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	09
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	83.439
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.1983 - 14:30
Date	
Data	
Seite	817-828
Page	
Pagina	
Ref. No	20 011 479

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.